

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE du 13 avril 2023

Délib.2023 - 7

| | |
|--|---|
| Date de la convocation 7 avril 2023 | L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET. |
| Nombre de membres En exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 | <p>Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme PISSON CECCALDI Eveline, Mme DADA Françoise.</p> <p>Membres absents ayant donné procuration : Mme KIMPE Astrid à Mme BENARD Gisèle, Mme GUERRIER Annie à Mme BOISDRON Gisèle.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel (Président du CCAS), Mme GUISSET Danièle, Mme GIRARDIN Jeannine.</p> <p>Membres absents : M. VILA-PASOLA Marti, M. MAITRE Claude, Mme DEWANGEN Evelyne.</p> |
| Votes Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 | <p>Objet : Vote du compte de gestion 2022</p> <p>Madame Brigitte BARANOFF expose au conseil qu'en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du Compte Administratif, le Conseil d'administration doit délibérer chaque année avant le 30 juin sur le compte administratif établi par le président et sur le compte de gestion dressé par le Comptable public. Elle précise que les deux documents sont en parfaite concordance.</p> |
| Date d'affichage 27/04/23 | Elle demande au conseil d'administration d'approuver le compte de gestion 2022 ci-annexé établi pour le comptable public. |
| Date de publication et de mise en ligne 02/05/23 | <p>Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité</p> <p>-d'approuver le compte de gestion 2022 établi par le Comptable Public.</p> |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour expédition conforme

27 AVR. 2023

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

C.C.A.S.
Mairie de CÉRET
Pyénées-Orientales
Tél. : 04.83 87 00